

Séances plénières des 7 et 8 mars 2008 à Luxembourg

Le Conseil interparlementaire consultatif de Benelux (en abrégé Parlement Benelux) a tenu sa session de printemps ces 7 et 8 mars 2008 à Luxembourg sous la présidence de M. Negri.

Avenir du Benelux

L'Union économique Benelux (UEB) célèbre cette année son cinquantième anniversaire. C'est en effet le 3 février 1958 que fut signé à La Haye le Traité instituant l'Union économique Benelux. Les ministres des Affaires étrangères des trois pays ont pris dernièrement la décision de poursuivre la coopération Benelux, mais le Traité sera adapté aux réalités d'aujourd'hui. C'est que, comme l'a indiqué le ministre luxembourgeois délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, M. Nicolas Schmit, le Benelux a été en quelque sorte victime de son propre succès : laboratoire de la construction européenne, il a vu la coopération entre les trois pays étendue au niveau européen dans nombre d'aspects. C'est aussi le Benelux qui, avec la France et l'Allemagne, fut à l'origine de l'accord de Schengen du 14 juin 1985, accord qui vise à simplifier les contrôles aux frontières des États qui y adhèrent, et l'on sait l'extraordinaire extension prise depuis lors par cette entente.

Le Traité de 1958 va donc devoir être adapté aux avancées de l'Union européenne tout en permettant au Benelux de continuer à jouer son rôle de cheville ouvrière et de conscience de l'Europe en construction. Il faudra aussi que le nouveau Traité tienne compte des réformes institutionnelles intervenues depuis un demi-siècle en Belgique où de nombreuses compétences ont été transférées aux entités régionales et communautaires.

Mais il reste aussi des possibilités, pour le Benelux d'aller plus loin dans la coopération entre les trois pays. M. Schmit a évoqué la coopération policière, la coopération judiciaire, les questions environnementales et le développement durable (dans le dossier de la réduction des gaz à effet de serre, il est loin d'être sûr que les pays européens les moins grands soient favorisés par rapport aux autres). Il faudra définir des priorités et rendre la coopération plus opérationnelle en réagissant mieux aux réalités d'aujourd'hui, en oeuvrant en faveur de retombées immédiates au bénéfice des citoyens, comme l'avaient souhaité les pères fondateurs du Benelux. Sans oublier la coopération avec les Régions voisines (Länder allemands proches, Nord de la France) et les Ententes similaires (Pays baltes, Visegrad, etc.).

Parmi les institutions Benelux, certaines ne fonctionnent plus correctement. M. Schmit a cité le cas du Comité de ministres, qui ne se réunit plus comme tel depuis 2004 même s'il se réunit régulièrement de manière informelle au sein d'autres instances, tel le niveau européen. Il sera prévu dans le nouveau Traité une réunion du Comité de ministres une fois par an avec une présidence d'un an au lieu des six mois actuels. Le Comité de ministres sera épaulé par un Conseil de l'Union, composé de fonctionnaires. Le but est de repolitiser le Benelux, devenu au long des ans de plus en plus technique, et de permettre ainsi à nos trois pays d'agir plus efficacement au niveau européen, où les grands États sont tentés de monopoliser la décision. Le Traité de Lisbonne prévoit un président du Conseil européen; le Benelux, qui entend renforcer la méthode communautaire, a accepté, à condition qu'il s'agisse d'un "chairman".

M. Schmit a terminé en évoquant la récente controverse des visas entre l'Europe et les États-Unis. Ces derniers ont joué la division de l'Europe en s'adressant à chaque État séparément et c'est le Benelux qui a fait le forcing pour que l'Europe ne se divise pas face à cette stratégie.

Un groupe de travail se réunit à intervalles pour apporter la pierre du Parlement Benelux à la révision du Traité de 1958. Dans ce cadre, M. Biskop (Pays-Bas) a présenté les idées du groupe chrétien, qui est bien conscient que le Parlement Benelux n'est qu'un conseil consultatif mais souhaiterait un rôle accru pour cette assemblée via par exemple l'institutionnalisation d'une personne de contact. M. Biskop est aussi intéressé par la repolitisation du Benelux annoncée par M. Schmit, mais s'agit-il de repolitiser le Parlement Benelux aussi ? M. Schmit lui a répondu qu'un Comité de ministres plus présent sur le terrain devrait à l'avenir fixer des objectifs politiques et que, dans ce cadre, le débat au Conseil interparlementaire prendrait sans doute une autre tournure.

Libéraux et socialistes se sont montrés intéressés par les idées contenues dans le projet du groupe chrétien. M. Weekers (Pays-Bas) a souligné que le bon fonctionnement du Parlement Benelux dépendait en grande partie de ses membres et qu'une limitation du nombre de commissions amènerait sans doute des améliorations, M. Verwilghen (Belgique) demandant pour sa part que le délégué du Comité de ministres soit responsable devant le Parlement Benelux et que l'on renonce une bonne fois pour toutes au syndrome de la boîte aux lettres.

La fréquence des réunions entre les ministres du Benelux fut aussi évoquée lors de l'examen du 51ème rapport commun des gouvernements sur la coopération dans le domaine de la politique extérieure. Il apparaît notamment du rapport, présenté par M. Tommelein (Belgique), vice-président du Parlement Benelux, que les trois premiers ministres du Benelux se sont concertés lors du Conseil européen de printemps 2007 sur la politique en matière d'énergie et de climat.

Le débat interne au Parlement Benelux relatif à son propre fonctionnement n'est pas terminé. Pour arriver à une large adhésion, certains membres, tels MM. Siquet et Sevenhans (Belgique) ont demandé que rien ne soit décidé avant décembre 2008. Une proposition définitive devrait alors être faite, qui sera la contribution du Parlement Benelux à la révision du Traité de 1958.

Lutte contre les stupéfiants

Un nouvel exemple du mauvais "suivi" des travaux du Parlement Benelux par le Comité de ministres a été donné par le thème de la lutte contre trafiquants de stupéfiants. En juin 2007, le Parlement Benelux avait recommandé au Comité de ministres de préciser de quelle manière la structure du Joint Hit Team peut servir, servira ou a déjà servi d'exemple pour l'approche d'autres formes de criminalité en région frontalière et de faire sans délai après le 31 décembre 2007 un nouveau rapport sur le fonctionnement de ce Team concernant la lutte contre les stupéfiants. En décembre 2007, le Parlement Benelux avait en outre recommandé aux trois gouvernements de partager les "meilleures pratiques" sur le plan politique en la matière. "On est en mars, et toujours pas de réponse", s'est indigné M. Weekers (Pays-Bas), président de la commission de la Justice et de l'Ordre public, et M. van Laarhoven, secrétaire général de l'UEB, a bien dû l'admettre.

Le débat fait pourtant rage à propos du boulevard de la Drogue qu'on installe à Maestricht à proximité de Visé, où se trouvent des établissements scolaires. Pour Mme Detiège (Belgique), il y a beaucoup d'hypocrisie dans ce dossier. Faut-il incriminer les trafiquants ou les utilisateurs, qui sont surtout belges, français et allemands ? Pour M. Hessels (Pays-Bas), les drogues sont en principe interdites et les Néerlandais sont les principaux responsables de la situation car ils tolèrent ce trafic. Pour Mme Detiège, il convient aussi de distinguer drogues douces et drogues dures. Mais, pour M. Weekers, trop de drogues douces équivaut bel et bien à des drogues dures. Comptant revenir sur le sujet cette année encore, le Parlement Benelux a adopté une proposition de recommandation où il se contente de former le vœu qu'une solution durable puisse intervenir rapidement à ce propos, dans le cadre des relations de bon voisinage. Cette proposition de recommandation a été votée à l'unanimité moins une voix, celle de M. Peters (Pays-Bas).

L'aménagement du territoire grand-ducal

M. Wiseler, ministre luxembourgeois des Travaux publics, a présenté une synthèse relative à l'aménagement du territoire du Grand-Duché. Son collègue du Travail et de l'Emploi, M. Biltgen, avait présenté au Parlement Benelux en décembre 2007 un bilan des problèmes rencontrés par les quelque 130.000 frontaliers travaillant au Grand-Duché et venant d'Allemagne, de Belgique et de France. Quelque 95 % de ces travailleurs utilisent la route pour leurs déplacements quotidiens. Le ministère luxembourgeois des Travaux publics a donc élaboré un plan d'aménagement du territoire basé sur trois pôles urbains : outre la ville de Luxembourg, le pôle Ettelbruck - Diekirch (la "ville du nord") et, au sud, le pôle Esch-sur-Alzette - Differdange - Dudelange. Outre ces trois pôles, l'aménagement du territoire a aussi délimité un certain nombre de centres secondaires. Et c'est sur base de ce schéma que seront délimitées les zones de développement économique et prévues les nouvelles infrastructures réservées à l'enseignement. A Luxembourg, par exemple, il existe encore d'énormes possibilités d'extension au plateau de Kirchberg et une grande place sera accordée au tram. A Esch, les friches de l'Arbed seront assainies et une nouvelle université verra le jour. Quant à la "ville du nord", elle sera reliée dès 2012 à Luxembourg par une route rapide qui aura coûté cinq cent millions d'euros. Au total, le Grand-Duché consacre chaque année 140 millions d'euros au Fonds des routes. Les autoroutes amenant frontaliers et vacanciers de Belgique et de France à Luxembourg passeront de deux à trois bandes de circulation. Cependant, la priorité sera accordée aux transports en commun, notamment le chemin de fer. A ce sujet, M. Verwilghen (Belgique) a demandé où en était le projet de liaison TGV entre Bruxelles et Luxembourg; il apparaît que la liaison entre ces deux villes via Paris représentera durant des années le chemin le plus rapide.

Le péage routier

M. Draps (Belgique), président de la Commission des Questions financières et sociales, a présenté un rapport intermédiaire relatif au péage routier et à la vignette autoroutière. A défaut d'une décision européenne en la matière, la dimension Benelux permettrait un examen meilleur de cette question qu'une vision partielle au niveau d'un pays voire - en Belgique - d'une Région. En mars 2007, le Parlement Benelux avait, à l'unanimité, recommandé à ses trois gouvernements d'examiner l'opportunité de l'instauration d'une vignette routière et d'étudier la possibilité d'une coopération à ce niveau dans le cadre du Benelux. Mais les réformes institutionnelles en Belgique n'ont pas simplifié les choses. La Belgique est le seul État fédéral au monde où il

n'existe plus un seul kilomètre de route fédérale et il faut donc impérativement un accord préalable des trois Régions.

Chacun convient qu'une taxe sur l'usage d'une voiture, d'un camion, est plus juste qu'une taxe sur la possession du véhicule. Le 26 octobre 2007, le gouvernement flamand a abandonné l'idée de sa vignette et, le 6 mars 2008, M. Demotte, ministre-président de la Région wallonne, a reconnu à son tour à La Haye le caractère rudimentaire de la vignette imaginée du côté wallon. Ces vignettes en projet ne seraient-ils pas un "bâton derrière la porte" destiné à activer le débat consacré à la vignette Benelux ?

Le gouvernement néerlandais envisage, de son côté, une taxe sur les camions dès 2011 et, dès 2012, une taxe sur tous les véhicules privés à condition que les automobilistes ne paient pas davantage de taxes qu'aujourd'hui, en vertu du principe d'équité fiscale. M. Hofstra (Pays-Bas) est d'ailleurs intervenu pour critiquer la taxation selon lui abusive de la voiture. L'installation de péages sous portiques s'avérant impraticable, les Pays-Bas accepteraient un système basé sur le GPS (ou Galileo) à condition que son coût ne représente pas plus de 5% des recettes.

M. Lebrun (Belgique) a émis des objections contre cette dernière idée, le contrôle par ce biais représentant un danger quant au respect de la vie privée. "Quoi de plus simple qu'une vignette ?", s'est alors exclamé M. Bettel (Luxembourg), qui a vanté les systèmes suisse et autrichien et s'est demandé pour quelle raison le Benelux ne suivrait pas tout simplement leur exemple.

La Coupe du monde de football en 2018

M. Courtois (Belgique), président du groupe libéral, a présenté un rapport intérimaire relatif à l'organisation de la Coupe du monde de football en 2018. Soutenu par Mme Detiège, présidente de la commission de la Culture, de l'Enseignement et de la Santé publique, M. Courtois est le fer de lance de l'organisation de cette Coupe par le Benelux. Après l'Afrique du Sud, en 2010, et le Brésil en 2014, l'organisation de la Coupe devrait revenir à un pays européen, mais l'Angleterre est sur les rangs et a beaucoup d'atouts dans son jeu. On note toutefois une réaction positive de la FIFA.

M. Bettel (Luxembourg) a demandé que la commission de l'Économie, qu'il préside, soit associée aux travaux relatifs à la candidature du Benelux. C'est que les retombées économiques d'un tel événement pourraient être importantes. L'Espagne a en effet récolté tant de fruits des Jeux olympiques de Barcelone et de l'Exposition universelle de Séville qu'elle a posé à nouveau sa candidature pour les Jeux olympiques de 2016, en faveur cette fois de Madrid.

Alors qu'en décembre 2007, lors de la précédente session du Parlement Benelux, le ministre grand-ducal des Sports, M. Krecké, ne s'était guère montré enthousiaste face à cette candidature Benelux, le président de la Fédération luxembourgeoise de football a donné son accord fin février. Le Grand-Duché ne devrait pas construire de stade pour l'occasion, mais il organiserait le congrès de la FIFA et/ou tout autre événement, tel un tirage au sort, ainsi que l'a annoncé la luxembourgeoise Mme Andrich-Duval. La commission de la Culture, de l'Enseignement et de la Santé publique entendra le 17 mars le ministre belge de l'Intérieur, M. Dewael, pour les problèmes liés à la sécurité, et se réunira ensuite le 11 avril pour se pencher sur les problèmes liés à la mobilité. Il faudra aussi se pencher sur les hôtels disponibles; à ce jour, seules les villes d'Amsterdam, de Rotterdam, de Bruxelles et d'Anvers disposent d'un parc d'hôtels suffisant.

Lutte contre les catastrophes

M. Verwilghen (Belgique) a présenté le rapport de la commission de la Justice et de l'Ordre public sur la coopération transfrontalière en matière de lutte contre les catastrophes. La commission a procédé le 25 janvier dernier à l'audition de MM. Rutten, ancien bourgmestre de Breda, Brouns, bourgmestre de Kinrooi, et Niederer, bourgmestre de Weert. Il s'agit de trois entités proches de la frontière belgo-néerlandaise. M. Leunissen (Pays-Bas), qui habite à Eijsden, a fait état des nombreux problèmes qui subsistent en matière de secours lors des catastrophes. C'est ainsi que les ambulances belges venant au secours des Néerlandais proches de la frontière ne sont pas autorisées à donner les premiers secours aux victimes d'infarctus. Une proposition de recommandation est en préparation et sera proposée au vote du Parlement Benelux après examen de la situation à la frontière belgo-luxembourgeoise.

Agriculture

Mme Modert, secrétaire d'État luxembourgeoise à l'Agriculture, a présenté les grandes lignes d'un plan stratégique luxembourgeois en matière agricole. Le but est d'améliorer la compétitivité via une meilleure formation, de veiller à la sauvegarde du paysage et de l'environnement et d'améliorer la qualité de la vie par l'offre des services essentiels en milieu rural. Les jeunes agriculteurs désireux de reprendre et de développer les exploitations seront aidés et la biodiversité préservée. M. Oberweis, chef de la délégation luxembourgeoise, s'est félicité de ces choix.

Assemblée balte

Cette session du Parlement Benelux s'est tenue en présence d'une délégation de l'Assemblée balte conduite par son président, M. Velliste, qui a fait part du souhait des Baltes de mieux lutter contre la cybercriminalité et d'accroître la coopération avec le GUAM (Géorgie, Ukraine, Azerbaïdjan et Moldavie). L'Assemblée balte organisera en outre à Riga le 25 avril 2008 une conférence consacrée au problème de la traite des êtres humains, en présence d'une délégation du Conseil nordique et du Parlement Benelux.
